

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphan à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Développement du réseau de transports en commun - Travaux d'aménagement en compensation des premiers impacts de la "Phase 3" - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Décision - Approbation
--

Monsieur OLIVIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I. Rappel sur le projet de «Phase 3»

Pour mémoire, vous avez par délibération n°2009/070 8 en date du 6 novembre 2009 arrêté, suite à la concertation, le dossier définitif du projet de développement du réseau de transports en commun.

Ce projet d'extension aura nécessairement des incidences fonctionnelles sur les tissus urbains traversés notamment sur les commerces et la vie locale, sur les fonctions de stationnement, sur l'organisation des déplacements dans les quartiers traversés et de réaliser certains travaux d'aménagement en compensation desdits impacts. Bien entendu d'autres impacts pourraient être identifiés ultérieurement, au fur et à mesure de l'avancement des études.

Par délibération n°2009/0709 en date du 6 novembre 2009, vous avez décidé de réaliser des parcs de stationnement pour compenser la suppression de places de stationnement de voirie dans le secteur de la rue Fondaudège et de la rue Croix de Seguey à Bordeaux. L'estimation des acquisitions foncières s'élevait à 2 500 000 euros et le coût de construction à 7 400 000 euros en date de valeur janvier 2008.

II. Réalisation de travaux d'aménagement complémentaires en compensation des impacts de la «Phase 3»

Les études ont fait apparaître la nécessité d'édifier trois parcs de stationnement en silo, hors voirie, avec une capacité totale d'environ 400 places :

- le parc de stationnement Charles Gruet à Bordeaux (stationnement résidents),
- le parc de stationnement Croix de Seguey à la barrière du Médoc à Bordeaux (stationnement mixte entre résidents et horaire),
- le parc de stationnement Denis au Bouscat - sans acquisition foncière - (stationnement mixte avec majorité résidents).

A noter qu'environ 70 places sont prévues pour l'emplacement des vélos sur l'ensemble des trois parcs de stationnement.

Le coût total relatif à la construction de ces parcs de stationnement est estimé à 25,1 millions d'euros TTC, réparti comme suit :

- 9,7 millions d'euros TTC pour le parc de stationnement Charles Gruet à Bordeaux,
- 7,7 millions d'euros TTC pour le parc de stationnement Croix de Seguey à la barrière du Médoc,
- 7,7 millions d'euros TTC pour le parc de stationnement Denis au Bouscat – sans acquisition foncière.

L'objet de la présente délibération est d'adopter le principe d'édifier ces 3 équipements étant entendu que le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle, de chacun d'eux, seront soumis ultérieurement au Conseil.

Dans ce cadre, il est également proposé au Conseil d'adopter le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la Régie communautaire, Parcub, afin de mutualiser les savoir-faire. Une ou plusieurs conventions de délégation seront bien entendu présentées à l'approbation d'un prochain Conseil.

En outre, il est à noter que des places de stationnement, en compensation des impacts de la Phase 3, sont envisagées sur le site de Marie Brizard.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération n°2009/0708 en date du 6 novembre 2009 décidant de l'arrêt du dossier définitif du projet de développement du réseau de transports en commun,

Vu la délibération n°2009/0709 en date du 6 novembre 2009 décidant de la réalisation de travaux d'aménagement en compensation des premiers impacts de la «Phase 3»,

CONSIDERANT la nécessité de compenser les impacts de la «Phase 3» du tramway,

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'adopter le principe de l'édification des trois parcs de stationnement en silo, suivants :

- le parc de stationnement Charles Gruet à Bordeaux,
- le parc de stationnement Croix de Seguey à la barrière du Médoc,
- le parc de stationnement Denis au Bouscat – sans acquisition foncière -,

dont le coût total relatif à la construction est estimé à 25,1 millions d'euros TTC, réparti comme suit :

- 9,7 millions d'euros TTC pour le parc de stationnement Charles Gruet à Bordeaux,
- 7,7 millions d'euros TTC pour le parc de stationnement Croix de Seguey à la barrière du Médoc,
- 7,7 millions d'euros TTC pour le parc de stationnement Denis au Bouscat – sans acquisition foncière.

ARTICLE 2 :

D'adopter le principe de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces 3 parcs de stationnement à la Régie communautaire, Parcub.

ARTICLE 3 :

De compenser sur le site de Marie Brizard la suppression des places de stationnement.

Les crédits nécessaires seront prévus au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI 2011-2015) et inscrits sur le budget principal en fonction de l'avancement des projets.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 NOVEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2010

M. GÉRARD CHAUSSET